

Appel à candidatures

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas lance un appel à candidatures pour compléter la composition de son conseil de développement, afin de poursuivre sa volonté d'associer les citoyens et acteurs du territoire aux décisions concernant les projets et les services mis en œuvre à l'échelle intercommunale.

Qu'est-ce qu'un conseil de développement ?

Le Conseil de Développement est un organe participatif de discussions et de propositions sur les projets en cours ou à venir portés par la Communauté de Communes.

Force de proposition, attaché à la construction collective par le débat, le conseil de développement est chargé d'apporter une vision et expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Il contribue à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation et à la révision du projet de territoire. Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Local de l'Habitat, etc.). Il contribue aussi à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable (Plan Climat Air Energie Territorial, Plan Alimentaire Territorial, etc.).

Les 30 membres qui le compose respectent la parité et représentent, dans la mesure du possible, tous les secteurs de la société civile : acteurs économiques, organismes publics, acteurs associatifs, citoyens volontaires et personnes qualifiées.

Organisation interne du conseil de développement

Le Conseil s'organise librement et se réunit en groupes de travail thématiques. Il se réunit également en séance plénière une fois par trimestre pour prendre connaissance de l'avancée des travaux ou à l'occasion d'échanges avec les élus.

L'activité d'un membre du conseil communautaire peut se résumer à une ou plusieurs réunions par mois (des réunions en accompagnement des élus sur des thématiques particulières, des réunions de ou des groupes de travail thématiques au(x)quel(s) il appartient, des réunions de restitution aux élus, etc.) et des travaux plus personnels pour préparer les différentes séances de travail et restitution.

Le Conseil de développement de la CCBA

Le Conseil de Développement de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas a été mis en place en 2019. Actuellement, ses membres travaillent sur des sujets relatifs à la jeunesse, l'attractivité du territoire, le suivi de l'élaboration du PLU intercommunal, l'adaptation au changement climatique. D'autres sujets de débat et de réflexion sont possibles mais pour cela, le conseil de développement a besoin de forces vives !

Incomplet à ce jour, le Conseil de Développement recherche activement d'autres membres afin de constituer une instance paritaire toujours plus dynamique et investie.

Les postulants qui souhaitent participer à cette démarche citoyenne bénévole doivent être motivés et s'engagent à participer régulièrement aux travaux et aux réunions.

Pour plus d'information sur les conseils de développement et le rôle sur le site de la coordination nationale des conseils de développement : <https://conseils-de-developpement.fr/>

Si vous habitez le territoire, que vous vous intéressez à la vie publique, si vous avez le sens du service et la volonté de participer à ce groupe de travail pluridisciplinaire, alors, vous pouvez faire acte de candidature grâce au formulaire figurant en page 3.

Veillez adresser votre candidature à la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas avant le 30/06/2023.

Par mail : cld@cdcba.fr

Les nouveaux conseillers seront ensuite désignés par les élus.

Le Président
Max TOURVIELHE



Conseil de développement Formulaire de candidature

Nom Prénom

Adresse du domicile

CP Ville Mail

Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?

Quelle est votre formation et votre expérience professionnelle ?

Êtes-vous déjà engagé(e) ou avez-vous déjà été engagé(e) dans une structure ou une association ? Si oui, décrivez si possible votre action.

Quelles sont vos motivations à faire partie du Conseil de développement ?

Formulaire à déposer avant le 30/06/2023

par mail à cld@cdcba.fr